

Règlement jeu : le super calendrier de l'aveut

Article 1 : Société Organisatrice

La société VERTBAUDET, Société par Actions Simplifiée au capital de 32 352 340 €, dont le siège social est situé au 216 rue Winoc Chocqueel, 59200 Tourcoing, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole sous le numéro 397 555 327 organise du 01 au 24 décembre 2017 inclus un jeu gratuit et sans obligation d'achat intitulé «le super calendrier de l'aveut » (le « **Jeu**») sur la page Facebook de Vertbaudet www.facebook.com/vertbaudet.fr (la « **Page** ») et sur le site www.vertbaudet.fr (le « **Site** »)

Il est précisé que le Jeu et sa promotion ne sont pas gérés ni parrainés par Facebook.

Article 2 : Participants et participation

La participation au Jeu est ouverte du 1 décembre 2017 9h au 24 décembre 2017 23h59 à toute personne physique âgée de 13 ans minimum, pénalement responsable, résidant en France Métropolitaine, et en Corse, à l'exception du personnel de Vertbaudet, de celui des sociétés ayant participé à l'élaboration du Jeu et des membres de leur famille en ligne directe.

Toute participation d'un mineur à ce Jeu suppose l'accord préalable des personnes détenant l'autorité parentale sur le mineur. Vertbaudet se réserve le droit de réclamer tout justificatif à quelque moment que ce soit. Le défaut de production de ce dernier à la première demande entraînera automatiquement l'élimination de sa participation au Jeu et de la perte du gain.

La participation s'effectue exclusivement par voie électronique sur **la Page** et **le Site** et nécessite ainsi de disposer d'un accès au réseau internet, et d'un compte Facebook, le cas échéant.

Il sera accepté qu'une participation au Jeu par foyer (même nom et/ou même adresse postale) et/ou adresse IP, et/ou compte Facebook, par jour pendant toute la durée du Jeu.

Toute participation au Jeu doit obligatoirement respecter les conditions d'utilisation de Facebook et du présent règlement.

En conséquence, les participants s'interdisent toute utilisation abusive par quelques moyens que ce soient (comptes temporaires par exemple) ayant vocation à contourner le présent règlement.

En cas de fraude, Vertbaudet se réserve le droit d'exclure le participant et ainsi d'annuler sa participation au Jeu.

Toute participation incomplète, inexacte, falsifiée, comportant de fausses indications, non conforme au règlement ou reçue après la date de clôture du Jeu sera considérée comme nulle et entraînera l'élimination du participant. De même, toute participation reçue par courrier sera rejetée par Vertbaudet.

Article 3 : Modalités du Jeu

Pour participer, il suffit de :

- 1) Se connecter à partir du 1^{er} décembre 2017 à partir de 9H et jusqu'au 24 décembre 2017 à 23h59 sur le Site ou la Page ;
- 2) Remplir le formulaire de participation en renseignant les champs obligatoires ou se connecter à partir de son compte Facebook ;
- 3) Découvrir le cadeau du jour.

Le participant peut, s'il le souhaite, partager à ses proches le Jeu sur sa Page Facebook à partir du bouton partage qui s'affiche sur la page finale.

Toute participation incomplète, inexacte, falsifiée, comportant de fausses indications, non conforme au règlement ou reçue après la date de clôture du Jeu sera considérée comme nulle et entraînera l'élimination du participant.

Article 4 : Dotations du Jeu

Les dotations du Jeu sont les suivantes :

- une (1) carte cadeaux Vertbaudet d'une valeur commerciale unitaire de cinquante euros (50€) ;
- une (1) carte cadeau Vertbaudet d'une valeur commerciale de cent euros (100€) ;
- une (1) carte cadeau Vertbaudet d'une valeur commerciale de cent cinquante euros (150€) ;
- une (1) carte cadeau Vertbaudet d'une valeur commerciale de deux cent cinquante euros (250€).
- Un (1) lot composé d'un déguisement de magicien bleu ou rose Vertbaudet d'une valeur commerciale totale de cinquante-neuf euros et 98 cts (59,98€) ;
- Une (1) chaise vintage Rose ou verte Vertbaudet d'une valeur commerciale de cent-dix-neuf euros (119€) ;
- Une (1) cuisinette en bois Vertbaudet d'une valeur commerciale de cent quatre-vingt-dix-neuf euros (199€) ;
- Un (1) bon d'achat d'une valeur commerciale de cinquante euros (50€) à valoir sur le site www.planet-creation.com ;
- Un (1) tipi Vertbaudet d'une valeur commerciale de cent-dix-neuf euros (119€) ;
- Une (1) maison de poupée en bois d'une valeur commerciale de cent quarante-cinq-neuf euros (159€).
- Une (1) draisiennne en bois bleu ou rose Vertbaudet d'une valeur commerciale de quatre-vingt-deux euros 99 cts (82,99€) ;
- Un (1) cheval à bascule en bois Vertbaudet, d'une valeur commerciale de quatre-vingt-deux euros 99 cts(82,99€) ;
- Une (1) boîte commissariat avec prison playmobil city d'une valeur commerciale de cent-dix-neuf euros (119€)
- Un (1) étagère échelle Vertbaudet d'une valeur commerciale de cent-dix-neuf euros (119€)
- Un (1) établi en bois Vertbaudet d'une valeur commerciale de quatre-vingt-quatorze euros 99 cts (94,99€) ;
- Un (1) matelas de sol et ses 3 coussins d'une valeur commerciale de soixante et onze euros 98 cts (71,98€) ;
- Une (1) peluche d'activité d'une valeur commerciale de cinquante-six euros 99 cts (56,99€) ;
- Une (1) table de jeu d'une valeur commerciale de soixante-dix euros 99 cts (70,99€),

- Un (1) lot composé d'un tapis savana d'une valeur commerciale de quarante-sept euros 99 cts (47,99€) et d'une housse de couette d'une valeur commerciale de vingt-sept euros 90 cts (27,90€)
- Une (1) chauffeuse rose ou grise d'une valeur commerciale de soixante-seize euros 99 cts (76,99€)
- Une (1) Shooting box (cadeau naissance) d'une valeur commerciale de cent soixante-dix-neuf euros (179€) ;
- Une (1) Wonderbox week-end insolite d'une valeur commerciale de quatre-vingt-dix-neuf euros 90 cts (99,90€).
- Une (1) Wonderbox 3 jours en famille d'une valeur commerciale de cent soixante-neuf euros 90 cts (169,90€).
- Une (1) Wonderbox loisir en famille d'une valeur commerciale de cinquante euros 90 cts (59,90€).

Les cartes cadeaux Vertbaudet sont valables en France Métropolitaine et en Corse, un an à compter de leur date d'émission, et utilisables sans montant minimum d'achat, en une ou plusieurs fois dans les magasins Vertbaudet et sur le site vertbaudet.fr. Cette carte n'est pas remboursable, même partiellement et ne sera pas remplacée en cas de perte, de vol ou de fin de validité. Consultation du solde et des dates de validité sur vertbaudet.fr.

Le bon d'achat n'est valable que sur le site www.planet-creation.com, il est valable un an à compter de sa date d'émission, et utilisable sans montant minimum d'achat, en une ou plusieurs fois. Ce bon n'est pas remboursable, même partiellement et ne sera pas remplacé en cas de perte, de vol ou de fin de validité. Consultation du solde et des dates de validité sur planet-creation.com

Article 5 : Détermination des gagnants

Un (1) instant gagnant par jour a été défini par Vertbaudet soit vingt-quatre instants gagnants pendant toute la durée du Jeu.

La détermination du gagnant se fait par le biais d'un processus aléatoire intégré dans le module du jeu. Ce processus est paramétré de manière à ce qu'une fois par jour, un participant voit s'afficher au moment de sa participation une page « gagné ».

Le participant qui tomberait sur une telle page sera alors désigné gagnant.

Chaque gagnant recevra un e-mail dans les 3 jours de leur participation les informant de leur gain envoyé à l'adresse indiquée dans le formulaire du Jeu.

Les gagnants auront alors quinze (15) jours pour confirmer leur adresse postale et numéro de téléphone exacts par email à l'adresse legrandjeu@vertbaudet.fr

Après une relance et sans retour de leur part dans les 15 jours suivants la réception de l'email de relance, les gagnants seront considérés comme renonçant à leur lot.

Article 6 : Remise des lots

Il ne sera attribué qu'un seul lot par foyer (même nom et/ou même adresse postale) et/ou adresse IP, et/ou compte Facebook, pendant toute la durée du Jeu.

Le lot sera adressé par courrier aux gagnants ayant confirmé leur adresse postale, sous un délai de un (1) mois après confirmation de l'adresse email des gagnants, sauf raison indépendante de Vertbaudet.

Les lots offerts aux gagnants, ne pourront donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contrepartie financière (totale ou partielle), ni à leur échange ou remplacement contre un autre lot de quelque valeur que ce soit, pour quelque cause que ce soit.

Les lots envoyés, n'ayant pas été réceptionnés, ne pourront donner lieu à aucune contestation.

Le lot qui n'aura pu être remis au gagnant, sera au choix de Vertbaudet, remis en jeu dans le cadre du Jeu lui-même, ou remis à une œuvre de bienfaisance reconnue, dans un délai de six (6) mois après la date de clôture du Jeu et ce, conformément au Code Professionnel de la Fédération des Entreprises de Vente à Distance.

Si les circonstances l'exigent, Vertbaudet se réserve le droit de remplacer le lot par un autre lot de valeur égale ou supérieure, notamment mais sans que cela ne soit exhaustif, en cas d'indisponibilité du lot initialement prévu.

Article 7 : Responsabilité

Vertbaudet ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à écourter, prolonger, reporter, modifier ou annuler le Jeu à tout moment si les circonstances l'exigent.

Vertbaudet ne saurait être tenue pour responsable de tout fait qui ne lui serait pas imputable, notamment en cas de mauvais acheminement du courrier, de mauvais fonctionnement des lignes téléphoniques, de l'indisponibilité du Site ou de la Page, de défaillance technique rendant impossible la poursuite du Jeu, des dysfonctionnements du réseau Internet empêchant le bon déroulement du Jeu, de toutes défaillances techniques, matérielles ou logicielles, de quelque nature que ce soit ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un participant, d'erreur d'acheminement des lots, de la perte de ceux-ci lors de leur expédition, de leur non réception ou de leur détérioration, de leur livraison avec retard.

Il appartient à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne à Internet et la participation au Jeu se fait sous l'entière responsabilité des participants.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs du Jeu, notamment afin d'en modifier les résultats ou tout élément déterminant l'issue du Jeu et ses gagnants.

Vertbaudet se réserve le droit de faire respecter l'égalité des chances entre tous les participants, notamment par voie de justice ou tout autre moyen à sa convenance.

Vertbaudet se réserve le droit d'exclure du Jeu et de poursuivre en justice toute personne qui aurait triché ou troublé le bon déroulement du Jeu. Le gagnant qui aurait triché sera de plein droit déchu de tout lot.

Article 8 : Informatique et Libertés

Conformément à la loi Informatique et Liberté n°78-17 du 06 janvier 1978, les informations demandées sont obligatoires et nécessaires à Vertbaudet pour la prise en compte et la validation de la participation et dans un but de prospection commerciale. Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition au traitement des données les concernant. Les participants peuvent exercer ce droit soit par courrier envoyé à l'adresse mentionné à l'article 1 en indiquant leur nom, prénom, adresse, soit par téléphone en contactant nos services au 03 20 760 760 (Appel non surtaxé), soit en se connectant sur le site Internet de Vertbaudet.

Article 9 : Propriété Intellectuelle

Toutes les marques, logos et autres signes distinctifs présents sur la Page ainsi que sur le Site permettant l'accès par l'intermédiaire de liens hypertextes, sont la propriété exclusive de leurs titulaires et sont protégés à ce titre par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle.

Toute reproduction non autorisée de ces marques, logos et signes, logiciels est interdite.

Article 11 : Autorisations

Les gagnants autorisent, à titre gracieux, Vertbaudet à reproduire, publier et exposer leurs noms, prénoms, âges et départements de résidence sur tous supports (et notamment mais non exclusivement : presse, mailing, affichage, édition, audiovisuel, Internet, cinéma, etc.), pendant une durée de 4 mois à compter de leur désignation, sauf s'ils renoncent à leur lot.

Les participants autorisent Vertbaudet à procéder à toutes les vérifications qu'elle jugerait utiles notamment celles concernant :

- leur identité et leurs coordonnées,
- l'accord préalable du titulaire de l'autorité parentale pour les participants mineurs.

Par ailleurs, toute indication fausse, erronée ou le défaut d'accord du titulaire de l'autorité parentale, entraînera automatiquement l'élimination de la participation.

Article 12 : Loi applicable et règlement

Le présent Jeu est exclusivement soumis à la loi française.

La participation à ce Jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement complet ainsi que l'arbitrage en dernier ressort de Vertbaudet pour toutes les contestations relatives à l'interprétation ou à l'application du présent règlement.

Le règlement complet peut être obtenu gratuitement sur la Page et sur la Site. Toutes réclamations ou contestations relatives à l'interprétation ou à l'application du présent règlement devront être transmises dans un délai de deux mois après la clôture du Jeu à l'adresse suivante : VERTBAUDET — 216 rue Winoc Chocqueel – 59200 TOURCOING.